

Institut d'études religieuses – FAS - Automne 2020

Calendrier des études

Source : https://fas.umontreal.ca/public/FAS/fas/Documents/Calendrier/Calendrier_2020-2021.pdf

Rentrée des étudiants – Début des cours	Mardi 1 ^{er} septembre 2020
Date limite pour la modification des choix de cours sans frais (annulation ou ajout)	Jeudi 17 septembre 2020
Période d'activités libres	Lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020
Date limite pour l'abandon d'un cours, avec frais et sans échec	Vendredi 6 novembre 2020
Jour férié	Lundi 12 octobre 2020
Examens partiels, s'il y a lieu, sans interruption des cours	Semaines du 13 et du 26 octobre 2020
Période des examens	Journées entre le 8 et le 22 décembre 2020
Fin du trimestre	Mercredi 23 décembre 2020

Inscriptions en ligne pour les choix de cours

Source : <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/inscription-choix-de-cours/#c14622>

Au 1^{er} cycle, les périodes d'inscription sont affichées dans le [Centre étudiant](#).

Étudiant régulier : L'étudiant peut procéder lui-même à son choix de cours dans son [Centre étudiant](#). Pour connaître la marche à suivre, consulter cette [vidéo pas à pas](#) ou aller à la section *Inscription (choix de cours)* de la page [Aide Centre étudiant](#).

Étudiant libre : Les modalités d'inscription pour les étudiants libres varient en fonction du lieu où les cours seront suivis. L'inscription se fait dans le [Centre étudiant](#). Un [guide à l'intention des étudiants libres au Québec](#) est également disponible. Voir la page [Études libres](#) pour plus de détails.

Étudiant international : L'étudiant international doit présenter au [Bureau des étudiants internationaux](#) ses documents de séjour valides. Une tâche lui sera assignée dans son Centre étudiant afin de téléverser les documents au moment approprié. Si les documents demandés ne sont pas fournis dans les délais prescrits, l'étudiant international sera désinscrit de ses cours de manière définitive pour le trimestre en cours. Il perdra aussi sa couverture médicale à partir de la date de la désinscription.

Nouvel étudiant ayant déjà suivi des cours universitaires : L'étudiant ayant déjà suivi des cours de niveau universitaire ailleurs qu'à l'Université de Montréal a peut-être droit à des équivalences de cours. Il lui est conseillé de contacter la [personne-ressource du programme d'études](#) afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour procéder à un choix de cours judicieux.

Étudiant en autorisation d'études hors établissement : Un étudiant inscrit comme étudiant régulier à l'Université de Montréal peut suivre, dans le cadre de son programme d'études, un ou plusieurs cours dans un autre établissement universitaire québécois. Les démarches se font à partir du site du [BCI - Bureau de la coopération interuniversitaire](#).